



Droit au Logement

« Fédération Droit Au Logement » - 29 Av Ledru-Rollin 75012 Paris

Contact : sec@droitaulogement.org • 0140279298

<https://www.droitaulogement.org> • www.facebook.com/droitaulogement • www.instagram.com/federationdal/



Revendications portées par le DAL à l'approche des Municipales 2026

La crise du logement ne cesse de s'aggraver, particulièrement dans les zones tendues, les zones urbaines et/ou touristiques. Cette crise, alors que le pays n'a jamais été aussi riche, est la conséquence des politiques publiques, qui depuis 40 ans soutiennent la rente locative et la cherté du logement. Les politiques nationales du logement, mais aussi les politiques d'urbanisme locales sont menées au détriment des classes populaires, des jeunes, des personnes vulnérables...

Cette crise du logement cher se traduit par une augmentation sans précédent du nombre de sans-abris, alors que le nombre de logements inoccupés est proche des 3 millions, faute de mesures vigoureuses pour en réduire le nombre et y loger des personnes sans-abris et mal-logées.

Le nombre de demandeurs HLM bat chaque mois un nouveau record historique, comme le nombre d'expulsions locatives ou la destruction d'habitat hors normes, tandis que la production de nouveaux logements sociaux se réduit sous le coup des politiques de rigueur et des ponctions de l'état dans les caisses du logement social.

Les expulsions locatives n'ont jamais été aussi nombreuses depuis la 1ère guerre mondiale, car les loyers deviennent inaccessibles : en 1973 le loyer coûtait aux locataires 10 % de leurs revenus. C'est près de 30 % aujourd'hui en moyenne dans le secteur privé, sans compter le développement de la fraude aux rapports locatifs pratiquée par des bailleurs sans scrupule, ou leur mandataire...

Les élections municipales de 2026 interviennent après 9 ans de politiques du logement agressives qui ont fragilisé les droits des locataires, accéléré les expulsions locatives, augmenté le coût des loyers, criminalisé l'habitat de survie, précarisé les statuts locatifs, piétiné les droits des locataires, des mal-logés et des sans-abris tels que DALO et le droit à l'hébergement, soutenu le développement incontrôlé de la fraude aux rapports locatifs, des locations touristiques de courte de durée...

LES POLITIQUES MUNICIPALES ALIMENTENT LA CRISE DU LOGEMENT

Les politiques d'urbanisme déléguées aux maires depuis 1981, soutenues par la dérégulation des rapports locatifs à partir de 1986, ont produit des programmes d'urbanisme de gentrification, déplaçant et éloignant les catégories populaires des centres urbains (centrifugeuse sociale), jetant toujours plus de ménages dans la grande précarité.

Les communes et les collectivités territoriales, pour beaucoup, ont joué un rôle prépondérant et bénéficié avec l'État de la manne fiscale tirée du logement cher et de la spéculation (taxe foncière, droit de mutation...). On observe aussi que les impôts locaux sont moins chers dans les villes bourgeoises que dans les communes populaires car il y a moins de dépenses sociales (écoles, cantine, sport, loisirs...). Les considérations relatives au budget municipal ont donc renforcé l'urbanisme de gentrification.

Aux programmes de « valorisation » des centres urbains et des quartiers anciens, ont succédé les opérations de rénovation des quartiers HLM et des quartiers populaires anciens dans les banlieues, avec l'aide de l'État : ANRU... Dans tous les cas, l'habitat des classes populaires est visé.

Quelques mesures de correction ont été adoptées depuis 40 ans, trop faibles pour enrayer la montée en charge de la crise du logement, de la spéculation et des politiques urbaines « d'épuration sociale ».

En parallèle, la non intégration dans les PLU-I d'espaces dédiés à l'habitat mobile et réversible nie le droit d'habiter à tout un segment de la population. De même, les résidents des foyers de travailleurs migrants connaissent des attaques contre leurs lieux de vie collectifs. Enfin, de nombreuses mairies mènent des politiques visant à chasser les sans-abris de l'espace public.

Dans ce contexte exceptionnellement dégradé, Droit Au Logement interpelle les candidat.e.s aux élections municipales et propose des mesures pour loger les gens plutôt que de les laisser s'enfoncer dans l'abîme du mal-logement, du logement cher, des marchands de sommeil et de la rue.

INDÉPENDANCE POLITIQUE

Droit Au Logement, conformément à sa charte, réaffirme son indépendance à l'égard des organisations politiques. À l'approche des élections municipales, où la question du logement est un sujet central, l'appartenance ou le soutien du DAL ne peut être invoqué par un candidat ou une liste, et de même, les militant.e.s s'engageant sur une liste doivent se démettre en amont de leur mandat au DAL.

Face au ralliement d'une partie de la classe politique aux idéologies portées par l'extrême droite (xénophobie, soutien aux milliardaires et aux inégalités, à la spéculation et au logement cher, au sectarisme religieux, au masculinisme...), et à leurs mensonges, le droit à un logement décent, abordable, stable et écologique pour touTEs est menacé de nouvelles régressions.

Droit Au Logement appelle à barrer la route à cette idéologie mortifère, qui a justifié de criminaliser les occupants de logements vacants, qui souhaite jeter à la rue au plus vite des locataires en difficulté, marchandiser le logement social, renforcer la précarité locative et liquider toute forme de protection des locataires et des sans-abris.

FACE À LA CRISE DU LOGEMENT, DAL DEMANDE CONCRÈTEMENT AUX FUTUR.ES MAIRES DE :

1 - Mettre fin aux politiques d'urbanisme ayant pour effet de chasser les classes populaires ou de les empêcher de s'installer :

- Arrêt des opérations ANRU, de requalification, de changement d'usage ou de démolition de logements sociaux
- Arrêt des opérations immobilières spéculatives pour promoteurs et investisseurs
- Réalisation exclusive de logements sociaux et d'équipements publics lors d'opération de résorption de l'habitat insalubre et relogement des habitants sur place ou dans la commune
- Production massive de logements sociaux et très sociaux (PLUS et PLAI), via la construction et la préemption dans l'ancien : viser l'objectif de 30 % de PLUS et de PLAI sur la mandature
- Respect de la loi SRU : 25% de logements sociaux minimum répartis dans tous les quartiers
- Limitation des locations touristiques comme prévu par la loi et renforcement et contrôle de l'application de cette loi

2 - Agir contre le logement cher, la pénurie de logements locatifs, l'essor de la fraude aux règles d'urbanisme et aux rapports locatifs :

- Instauration de l'encadrement des loyers et prise en charge du contrôle et des sanctions
- Application stricte des lois limitant les locations touristiques et les résidences secondaires et mise en œuvre des sanctions financières
- Lutte contre l'essor des logements indignes, de la découpe sauvage dans les pavillons
- Mise en place d'un service municipal ou intercommunal du logement avec des moyens et indépendant pour protéger les locataires contre la fraude locative, et les aider à faire valoir leurs droits face aux bailleurs fraudeurs
- Mise en place et augmentation de la taxe sur les logements vacants et les résidences secondaires.
- Respect des quotas de relogement des prioritaires DALO et du 1^{er} quartile sur le contingent municipal et de l'office HLM communal ou intercommunal

3 - Prendre des mesures immédiates pour loger les sans-abris au lieu de les chasser vers d'autres communes :

- Réquisition des immeubles de logements et de bureaux vacants de riches propriétaires, de sociétés ou de l'administration, en vertu de leurs pouvoirs de police, pour loger les mal-logés
- Mise à disposition des immeubles et logements communaux vacants
- Arrêtés anti-expulsion, renforcement de la prévention des expulsions et résistance face à la loi Kasbarian et aux autres lois répressives
- Interdiction des arrêtés anti-mendicité et du mobilier « anti-SDF »
- Respect du droit à une domiciliation dans la commune de son choix

4 – Un logement digne et décent pour les locataires de l'OPH de la ville, de l'interco, les coopératives HLM et chez tous les bailleurs où la ville est représentée :

- Arrêt des hausses de loyers et des charges, des expulsions
- Entretien des immeubles et réhabilitations douces sans hausse de loyer avec matériaux écologiques, entretien et réparation des ascenseurs.
- Arrêt de la privatisation et de la marchandisation du logement social, de la vente et des démolitions de logements sociaux

5 – Intégrer la diversité de l'habitat dans les politiques de logement et d'urbanisme :

- Intégrer dans les PLU-I la diversité de l'habitat (habitat mobile, réversible ou/et de survie) et le soutien aux projets de leurs usagers (aire d'accueil, terrains familiaux locatifs,...)
- Cesser les expulsions, les destructions de domiciles et la chasse à l'habitat de survie

6 – Des quartiers conviviaux, accueillants, sains, écologiques :

- Création ou entretien d'espaces de vie dans les quartiers (parc, espace de jeux, culture, services publics...)
- Prioriser les transports en commun et la mobilité douce sur tout le territoire urbain et rural
- La santé et l'écologie dans les villes pour tous, sans discrimination (les nuisibles, les dégagements CO2 des voies de circulation et des zones industrielles, réhabilitation thermique et énergétique, viabilisation des terrains, sans plomb...)
- Rendre les logements et les quartiers accessibles à tou.te.s,
- Ramassage de déchets et traitements des nuisibles aux abords de nos immeubles
- Garantie des libertés associatives : mise à disposition de local, domiciliation...
- Organiser la consultation des habitant.es pour l'ensemble des projets qui les concernent